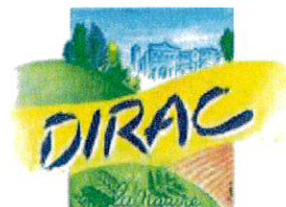


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20221214-D202271-DE
Reçu le 15/12/2022

délibération :
D_2022_7_1

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 14 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

**Objet : Aménagement de la
Traverse du Boisseau sur la
RD939 : Convention de
mandat de maîtrise d'ouvrage
émanant du Département,
Plan de financement,
Demande de subvention**

Pouvoirs :

Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent, Madame CORBIN Manitraritiana

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame ROULAUD Amandine, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick GRENIER

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'Aménagement de la Traverse du Boisseau sur la route départementale RD939 et le nouveau plan de circulation (fermeture du Chemin des Deux Vallées et de la VC5 rue des Etangs de part et d'autre de la RD939)

Elle fait lecture à Assemblée d'un projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage émanant du Département de la Charente, et concernant l'aménagement de la Traverse du Boisseau sur la route départementale RD939 (PR18+500 au PR18+900).

Elle informe l'Assemblée de la teneur du programme des travaux et précise que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Elle précise que les caractéristiques des équipements prévus pour le compte et à la charge de la commune reposent sur la réalisation d'aménagements de sécurité, la création d'un cheminement piéton et de trottoirs sur la RD939 (du carrefour RD939 / Rue des Etangs à la sortie du Boisseau en direction de Périgueux au niveau du carrefour RD939 / Rue des Abeilles).

Madame le Maire poursuit et présente le volet financier de l'opération. Elle indique que le département prendra en charge la totalité des travaux et assurera le financement de l'ensemble de l'opération, d'un montant estimé à 811 240,50 € HT.

La commune de Dirac participera au financement des travaux lui incombant (aménagement de trottoirs, bordures, revêtement de surface, avaloirs, murs de soutènement), estimés à 146 304,00 € HT.

Madame le Maire propose ensuite de solliciter, pour la part des travaux incombant à la collectivité des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet porté par la Commune et sur le contenu du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

En concordance avec le plan de financement détaillé ci-dessous :

Coût de l'opération : 146 304,00 € HT

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	MONTANTS HT	Type de financement	Montants escomptés HT	%
Travaux Aménagement	146 304,00 €	Etat : DETR	65 836,80 €	45 %
		Le Département : Plan Charente Mobilité Douce	51 206,40 €	35 %
		Autofinancement	29 260,80 €	20 %
Total HT	146 304,00 €		146 304,00 €	100 %

AR Prefecture

016-211601208-20221214-D202271-DE
Reçu le 15/12/2022

VALIDE le projet,

DECIDE d'acter le plan de financement présenté,

AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions utiles pour financer cette opération auprès de l'Etat, et du Conseil Départemental et à signer toutes les documents y afférents,

DECIDE d'acter les termes du projet de convention présenté

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout avenant avec le Département de la Charente traitant de ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 14/12/2022, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 15/12/2022

